

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15 | 15 | 12

Séance ordinaire du vendredi 15 septembre 2017

Date de la convocation : 09/09/2017

Affichage du 18/09/2017
au 10/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi quinze septembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH, Maire.

Présents : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Sébastien ELOI, Guillaume DUMONT, Gérard LEVY, Ronald STIBLING, Pascal DIEMER, Hervé NIVA, Jonathan KAISER, Pascale RIEDINGER.

Excusées : Caroline MOUTIER, Pascale WEISSENBACH, Rachel KLEIN-DORMEYER.

Secrétaire de séance : Yannick EON

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Heures complémentaires du personnel scolaire et périscolaire
02	Lotissement de la Route de Waltembourg
03	Reconduction du contrat de Mme MOUQUET Audrey
04	Fiscalité transférée à la Communauté de Communes (CLECT)
05	Prise en charge du pot de départ du curé et de la commémoration en l'honneur de Julien FREUND
06	Convention avec l'A.S. Henridorff

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 JUILLET 2017

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la
délibération

N° 01 - HEURES COMPLÉMENTAIRES :

Suite à l'organisation et la mise en place d'un A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), le personnel du périscolaire et des écoles a dû faire face à un surcroît de travail. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de payer à :

- Madame Angélique SPRENG : Agent Spécialisé Principal de 2^e classe des Ecoles Maternelles de 1^{re} classe, 109 heures complémentaires ;
- Madame Audrey MOUQUET : Agent en contrat aidé, 240 heures complémentaires ;
- Madame Mélanie HECHINGER : Agent en contrat aidé, 105 heures complémentaires ;

qu'elles ont effectuées au courant de l'exercice 2017.

/

Objet de la
délibération

N° 02 - LOTISSEMENT DE LA ROUTE DE WALTEMBOURG : Reporté

/

Objet de la
délibération

N° 03 - RECONDUCTION DU CONTRAT DE Mme MOUQUET Audrey :
Ajourné

/

Objet de la
délibération

N° 04 - FISCALITE TRANSFÉRÉE A LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PAYS DE PHALSBURG (CLECT)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

VU le rapport définitif de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T) de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg en date du 30 Aout 2017,

CONSIDÉRANT :

- Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) a été créée entre, la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

- Que la C.L.E.C.T. de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg s'est réunie le 06 février, le 27 juin et le 30 août 2017 afin de valoriser les charges transférées par les communes dans le cadre du passage en fiscalité professionnelle unique et en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et d'amorcer la réflexion sur les transferts opérés au 1er janvier 2017.

- Que le rapport de la C.L.E.C.T., joint en annexe, précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés.

- Que l'application de cette méthode conduit à un montant d'attribution de compensation pour la commune de HENRIDORFF à 19 378,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention, une voix contre et 10 voix pour :

- 1.- approuve le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 30 août 2017 joint en annexe,
- 2.- autorise en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,
- 3.- précise que la recette en résultant sera imputée au chapitre 73 (impôts et taxes), article 7321 (attribution de compensation) du budget.

/

Objet de la
délibération

N° 05 - PRISE EN CHARGE DU POT DE DÉPART DU CURÉ ET COMMÉMORATION DU PHILOSOPHE JULIEN FREUND :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Participer au pot de départ du curé Didier NIERENGARTEN, qui a eu lieu à la salle polyvalente de Mittelbronn, à hauteur de 300,00 € ;
- Prendre en charge la commémoration en l'honneur de Julien FREUND, philosophe, sociologue et historien, né à Henridorff, à qui la municipalité rendra hommage le 07 octobre 2017, à l'exception du repas de midi qui sera à charge de chaque participant, à raison de 20,00 € par personne.

/

Objet de la
délibération

N° 06 - CONVENTION AVEC L'A.S.HENRIDORFF : Reporté

/

La séance a été levée à 23 heures 30.